

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 972

18 mai 2006

### SOMMAIRE

Aberdeen Property Investors Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	46614	Keystar S.A., Luxembourg . . . . .	46648
Accor TRL S.A., Luxembourg . . . . .	46610	Klößner Pentaplast Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46624
Adecuadis, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .	46635	Klößner Pentaplast S.A., Luxembourg . . . . .	46631
Adlerfinanz S.A., Luxembourg . . . . .	46649	Knight Lux 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46613
Alfa Diversified Payment Rights Finance Company S.A., Luxembourg . . . . .	46615	Knight Lux 1, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46613
AP Réalisations S.A., Gostingen . . . . .	46631	Knight Lux 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46614
Applus Automotive Technology Luxembourg, S.à r.l., Roodt-sur-Syre . . . . .	46638	Knight Lux 2, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46614
Aqua-Rend Conseil S.A., Luxembourg . . . . .	46612	Lamagna II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46643
Arcturus S.A., Luxembourg . . . . .	46611	Lamagna III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46639
Azurfive Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46638	Leiton Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46648
Brasserie Georges VI, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46638	Lodge Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .	46656
Caposenn S.A., Senningerberg . . . . .	46654	Luxomac Real Properties S.A., Luxembourg . . . . .	46635
Certificat Etoile S.A., Luxembourg . . . . .	46651	Macquarie Airports (Brussels) S.A., Luxembourg . . . . .	46624
Compagnie de Floride S.A., Luxembourg . . . . .	46649	Magritte, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46612
Farley, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46625	Magritte, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46612
FDS Group S.A., Luxembourg . . . . .	46649	Magritte, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46612
Finami S.A., Luxembourg . . . . .	46648	Marco Boglione Soparfi S.A., Luxembourg . . . . .	46634
Finami S.A., Luxembourg . . . . .	46648	Melina S.A., Luxembourg . . . . .	46650
Financière des Bergues S.A., Luxembourg . . . . .	46631	Merlin Entertainments Group Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46611
Financière Star 1 S.A., Luxembourg . . . . .	46614	MuVi Re S.A., Luxembourg . . . . .	46612
Financière Star 1 S.A., Luxembourg . . . . .	46614	Niveole II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46620
Firetec, S.à r.l., Bertrange . . . . .	46638	Nordic Fashion, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46613
Flystar, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46638	Panlux, S.à r.l., Reisdorf . . . . .	46635
Fortis Lease Group S.A., Luxembourg . . . . .	46649	Riarc International S.A., Luxembourg . . . . .	46634
Fortis Lease Group S.A., Luxembourg . . . . .	46650	RSE Eurolux GmbH, Luxembourg . . . . .	46651
Fur Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46613	Serrep S.A., Luxembourg . . . . .	46643
H.P. Invest, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46611	Sotraloc S.A., Sandweiler . . . . .	46653
ID Project S.A., Luxembourg . . . . .	46610	Sotraloc S.A., Sandweiler . . . . .	46653
Iris Art Floral S.A., Luxembourg . . . . .	46611	Sotraloc S.A., Sandweiler . . . . .	46653
Jabe Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46637	Sotraloc S.A., Sandweiler . . . . .	46653
Jatsch, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46635	Spareshell S.A.H., Luxembourg . . . . .	46649
Jet Trade, Luxembourg, GmbH, Reckange . . . . .	46635	Sun Center Bereldange, S.à r.l., Bereldange . . . . .	46651
Joh. Enschedé Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	46643	Taibo Beteiligungen AG, Luxembourg . . . . .	46650
JPMP Siteco Holding (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46636	VDS Computing Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46648

46610

**ID PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 49.040.

Les Comptes de dissolution au 6 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BN06029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

Pour I.D. PROJECT S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(011916/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2006.

**ACCOR TRL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 42.434.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 1<sup>er</sup> juillet 2002*

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée décide:

- De fixer à trois le nombre d'administrateurs et de renouveler pour un an le mandat de Messieurs:

John du Monceau de Bergendal,

Ivan Korbar,

Bernard Rongvaux.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003 statuant sur l'exercice 2002;

- De renouveler le mandat du réviseur d'entreprises de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen représentée par Monsieur Georges Kioes;

L'assemblée délègue la gestion journalière à Monsieur Bernard Rongvaux, directeur de sociétés demeurant, avenue des Créneaux 23 au 1200, Woluwé-Saint-Lambert, Belgique.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05289. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 18 août 2003*

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée décide:

- De fixer à trois le nombre d'administrateurs et de renouveler pour un an le mandat de Messieurs:

John du Monceau de Bergendal,

Ivan Korbar,

Bernard Rongvaux.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004 statuant sur l'exercice 2003;

- De renouveler le mandat de commissaire de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen représentée par Monsieur Georges Kioes;

- De transférer le siège social de la société du 11, boulevard Pierre Dupong à Luxembourg, L-1430 au 46A, avenue John F. Kennedy à Luxembourg, L-1855.

L'assemblée délègue la gestion journalière à Monsieur Bernard Rongvaux, directeur de sociétés demeurant, avenue des Créneaux 23 au 1200, Woluwé-Saint-Lambert, Belgique.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05290. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 11 mai 2004*

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée décide:

- De fixer à trois le nombre d'administrateurs et de renouveler pour un an le mandat de Messieurs:

John du Monceau de Bergendal,

Bernard Rongvaux.

Ces mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2005 statuant sur l'exercice 2004;

- De nommer en qualité d'administrateur, la société ACCOR TRB S.A., représentée par Monsieur Bernard Rongvaux, avec siège social 54, avenue Hermann-Debroux, B-1160 Bruxelles.

Le mandat de ACCOR TRB S.A. est exercé à titre gratuit et prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2005 statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

- De renouveler le mandat de commissaire de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen représentée par Monsieur Georges Kioes;

L'assemblée délègue la gestion journalière à Monsieur Bernard Rongvaux, directeur de sociétés demeurant, avenue des Créneaux 23 au 1200, Woluwé-Saint-Lambert, Belgique.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2006, réf. LSO-BM07685. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 10 mai 2005*

Après avoir entendu le rapport de gestion et le rapport du commissaire, l'assemblée décide:

- De renouveler pour un an les mandats d'administrateurs de:

Monsieur John du Monceau de Bergendal,

Monsieur Bernard Rongvaux,

la société ACCOR TRB S.A., représenté par Monsieur Bernard Rongvaux.

Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit. Ils viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2006 statuant sur l'exercice 2005;

- De renouveler le mandat de commissaire de DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen représentée par Monsieur Georges Kioes.

L'assemblée délègue la gestion journalière à Monsieur Bernard Rongvaux, directeur de sociétés demeurant, avenue des Créneaux 23 au 1200, Woluwé-Saint-Lambert, Belgique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05293. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EURO SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(011905/636/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2006.

---

**MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PLAY LUX EquityCo, S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 108.846.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(019735/242/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2006.

---

**ARCTURUS S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 200.000,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 62.978.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

R.P. Pels.

(019758/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**IRIS ART FLORAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 69.233.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41311, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

J. Elvinger

Notaire

(019762/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**H.P. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 90.183.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05373, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

B. Zech.

(019764/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**MAGRITTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.178.

—  
Le bilan modifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

B. Zech.

(019768//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.**MAGRITTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.178.

—  
Le bilan modifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

B. Zech.

(019773//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.**MAGRITTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 77.178.

—  
Le bilan modifié au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

B. Zech.

(019776//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.**MuVi RE S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 61.023.Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 février 2006.

H. Hellinckx

*Notaire*(019765/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.**AQUA-REND CONSEIL S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 26.556.

—  
Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05430, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*En qualité d'agent domiciliaire*

R. Singleton / M. Besch

*Fondé de Pouvoir / Sous-Directeur*(019820/034/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**KNIGHT LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 137.500,- EUR.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 100.495.

Les comptes annuels de KNIGHT LUX 1, S.à r.l. au 31 décembre 2004, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif et l'affectation des résultats, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05317, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KNIGHT LUX 1, S.à r.l.*

Dr. W. Zettel

*Gérant, délégué à la signature*

(019799/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**KNIGHT LUX 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 137.500 EUR,-.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 100.495.

Les comptes annuels de KNIGHT LUX 1, S.à r.l. au 31 décembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif et l'affectation des résultats, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05319, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KNIGHT LUX 1, S.à r.l.*

Dr. W. Zettel

*Gérant, délégué à la signature*

(019800/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**NORDIC FASHION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

**(anc. KappAhl, S.à r.l., anc. CIDRON SIX, S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 103.966.

Le bilan pour la période du 27 octobre 2004 (date de constitution) au 30 avril 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2006.

Signature.

(019783/581/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**FUR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1225 Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.  
R. C. Luxembourg B 72.932.

EXTRAIT

L'Assemblée générale du 15 février 2006 a renouvelé les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jean-Jacques Bernard, Administrateur, maître en droit, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006. L'assemblée générale du 15 février 2006 a nommé comme Commissaire aux comptes en remplacement de M. Aloyse Scherer démissionnaire en date du 15 février 2006.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglister, R.C.S. B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 2006.

Luxembourg, le 15 février 2006.

*Pour FUR INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN03975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019826/833/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

46614

**KNIGHT LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: 5.662.500,- EUR.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 100.494.

Les comptes annuels de KNIGHT LUX 2, S.à r.l. au 31 décembre 2004, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif et l'affectation des résultats, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05326, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KNIGHT LUX 2, S.à r.l.*

Dr. W. Zettel

*Gérant, délégué à la signature*

(019801/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**KNIGHT LUX 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**  
**Capital social: 5.662.500,- EUR.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 100.494.

Les comptes annuels de KNIGHT LUX 2, S.à r.l. au 31 décembre 2005, ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises y relatif et l'affectation des résultats, enregistrés à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05328, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour KNIGHT LUX 2, S.à r.l.*

Dr. W. Zettel

*Gérant, délégué à la signature*

(019807/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**ABERDEEN PROPERTY INVESTORS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 106.133.

Le bilan pour la période du 16 février 2005 (date de constitution) au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05045, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2006.

Signature.

(019787/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**FINANCIERE STAR 1 S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 1).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.404.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05043, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(019791/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**FINANCIERE STAR 1 S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. Sub 1).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 89.404.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 février 2006.

Signature.

(019788/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**ALFA DIVERSIFIED PAYMENT RIGHTS FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Ste Croix.  
R. C. Luxembourg B 114.424.

**STATUTES**

In the year two thousand six, on February seventeenth.  
Before us, Maître Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

1. STICHTING FEREBAS, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam, under number 34237345;

2. STICHTING GELANOR, a foundation duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam, under number 34237347;

here represented by M<sup>e</sup> Laurent Lazard, residing professionally in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

Which powers of attorney, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as here-above stated, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of ALFA DIVERSIFIED PAYMENT RIGHTS FINANCE COMPANY S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the undertaking of structured finance transactions.

For the purpose of carrying out structured finance transaction, the company may issue debt securities of any nature and in any currency and borrow and raise funds in any form, and use the proceeds for the acquisition, the management and the disposal of assets, the granting of loans or the making of payments under credit derivatives, provided that it may not raise funds from the public, or grant loans to the public, and may not issue debt securities with a denomination lower than EUR 125,000.-. The company may pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure the payment or repayment of any amounts payable by the company under or in respect of any bond, note, debenture or debt instrument of any kind, issued from time to time by the company.

In general, the company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including hedging transactions with respect to any debt issue and any techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed share capital of the company shall be thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

**Title III.- Management**

**Art. 6.** The company is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director, or
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholders.

**Art. 7.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be put in writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

**Art. 8.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices, on May 31st at 10.00 a.m., and for the first time in the year 2007.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on December 31, 2006.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Subscription*

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. STICHTING FEREBAS . . . . .	155 shares
2. STICHTING GELANOR . . . . .	155 shares
Total . . . . .	310 shares

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.



46617

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800.-).

*Extraordinary general meeting*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:
  - a) Alexis Kamarowsky, director of companies, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on April 10, 1947;
  - b) Federigo Cannizzaro di Belmontino, director of companies, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on September 12, 1964;
  - c) Jean-Marc Debaty, director of companies, having his professional address at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, born on March 11, 1966.
3. Has been appointed statutory auditor:  
VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO., S.à r.l., with registered office at 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg.
4. Has been appointed external auditor:  
PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.  
The board of directors shall negotiate the terms of their engagement.
5. The directors' and the statutory auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.
6. The registered office of the company is established at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française de l'acte qui précède:**

L'an deux mille six, le dix-sept février.

Par-devant Maître Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. STICHTING FEREBAS, une fondation de droit hollandais ayant son siège social Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam, sous le numéro 34237345;
  2. STICHTING GELANOR, une fondation de droit hollandais ayant son siège social Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam, sous le numéro 34237347;
- toutes représentées par M<sup>e</sup> Laurent Lazard, ayant pour résidence professionnelle Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit précédemment, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

**Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme ayant la dénomination de ALFA DIVERSIFIED PAYMENT RIGHTS FINANCE COMPANY S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la mise en oeuvre d'opérations de financements structurés.

A cette fin, la société pourra émettre des titres de dettes de toutes sortes, dans toutes les devises et emprunter et lever des capitaux sous toutes les formes et utiliser ces sommes pour l'acquisition, la gestion et la disposition d'actifs; ou pour proposer des emprunts ou faire des paiements en vertu de dérivés de crédits, à l'exception des levées de fonds auprès du public, des prêts offerts au public ou de l'émission des titres de dette d'un montant inférieur à 125.000 EUR. La société pourra donner en gage, hypothéquer ou concéder de toute autre façon des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir le paiement ou le remboursement de toute somme due par elle en raison de titres d'emprunts, des obligations ou des instruments de crédit de toute nature qu'elle a émis de temps à autre.

En général, la société pourra utiliser toute technique et instrument en relation avec ses actifs ou investissements pour leur gestion efficiente, incluant transactions de couverture relatives à toute les émissions de dette ainsi que toutes les techniques et instruments de protection contre les risques de change et d'intérêt et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

## Titre II.- Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit selon les conditions légales requises.

## Titre III.- Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux; une telle participation à une réunion vaudra une présence en personne au conseil, dans la mesure où toutes les décisions approuvées par le conseil d'administration lors d'une telle réunion sont reprises par écrit sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des dispositions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### Titre IV.- Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### Titre V.- Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le 31 mai à 10.00 heures, et pour la première fois en 2007.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.

**Art. 15.** L'excédent positif du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais le redevient si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Titre VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### Titre VIII.- Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. STICHTING FEREBAS . . . . .	155 actions
2. STICHTING GELANOR . . . . .	155 actions
Total . . . . .	310 actions

Toutes les actions ont été totalement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de 31.000,- EUR se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

##### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Alexis Kamarowsky, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 10 avril 1947;
  - Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 12 septembre 1964;
  - Jean-Marc Debaty, administrateur d'entreprises, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, né le 11 mars 1966.
- A été appelée aux fonctions de commissaire:
 

La société VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO., S.à r.l., avec siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Luxembourg.
- A été nommée aux fonctions de réviseur d'entreprise:
 

La société PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471, Luxembourg.  
Le conseil d'administration négociera les termes de leur engagement.
- Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.
- Le siège social de la société est fixé au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que, sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 152S, fol. 34, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 février 2006.

P. Bettingen.

(020080/202/314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**NIVEOLE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. NIVEOLE II S.A., Société Anonyme).**

**Share capital: EUR 31,000.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 93.056.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before us, M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of NIVEOLE II S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 93.056 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 603 of 3 June 2003.

The meeting is presided by M<sup>e</sup> Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Discharge of the directors.
2. Transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
3. Subsequent restatement of new Articles of Association in order to reflect such transformation.
4. Appointment of managers.
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have waived the convening notices and consider themselves as duly convened, and declare further having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to grant full and complete discharge to the directors for the proper performance of their duties until today.

*Second resolution*

The meeting decides to transform the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect from this day.

This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become participants afterwards.

*Third resolution*

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of association to be read as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the Law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time.

**Art. 2.** The denomination of the company is NIVEOLE II, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants does not put an end to the company.

**Title II. - Capital, Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 8.** Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

**Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

The company will be bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

**Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 11.** Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

**Title V. - Financial year, Profits, Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the company starts on the first of November and ends on the last day of October of each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of October an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five percent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

## Title VI. - Liquidation, Dissolution

**Art. 14.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

## Title VII. - Varia

**Art. 15.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

### *Parts*

The articles of association having been established as aforesaid, all parts of the Company are attributed to the sole partner of the Company, LEO HOLDING (BVI) II LTD., with registered office at Mill Mall, Tortola, British Virgin Islands.

### *Fourth resolution*

The meeting resolves to appoint the following person as manager of the Company:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.993.

### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société NIVEOLE II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.056 (la «Société»), ayant été constituée suivant acte notarié reçu par M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 603 du 3 juin 2003.

L'assemblée générale extraordinaire des associés est présidée par M<sup>e</sup> Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

Le Président nomme comme secrétaire de la réunion M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée nomme comme scrutateur M<sup>e</sup> Lionel Noguera, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

### *Ordre du jour:*

1. Décharge des administrateurs.
2. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée.
3. Etablissement subséquent de nouveaux statuts afin de refléter ladite transformation de forme sociale.
4. Nomination de gérants.
5. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont repris sur la liste de présence, signée par les associés ou leurs représentants et le bureau de la réunion, et contrôlée et signée par les membres du bureau

Les procurations des associés représentés resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire et seront enregistrées auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à leurs convocations et se considèrent dûment convoqués, et déclarent en outre avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

#### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée, avec effet à dater d'aujourd'hui.

Cette transformation n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et c'est toujours la même société qui continue d'exister sous la même personnalité morale mais sous une autre forme sociale, entre les détenteurs de parts sociales créées ci-après en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui deviendront ultérieurement associés.

#### Troisième résolution

En conséquence de cette transformation, l'assemblée générale décide d'établir de nouveaux statuts ayant la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

**Art. 2.** La dénomination de la société est NIVEOLE II, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Ledit siège peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre forme, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations et autres valeurs mobilières de toutes sortes, la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer dans l'établissement et le développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut fournir une aide financière aux membres de son groupe ou ses filiales sous forme de prêts, garanties ou autrement.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et entreprendre toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qui peut lui sembler utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

#### **Titre II. - Capital social, Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi relative aux sociétés commerciales.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

#### **Titre III. - Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

#### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

#### **Titre V. - Exercice social, Profits, Réserves**

**Art. 12.** L'année sociale de la société commence le premier novembre et se termine le dernier jour d'octobre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour d'octobre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profita.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net devra être alloué à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint 10 pour cent (10%) du capital social de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné, pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le(s) liquidateur (s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif

#### **Titre VII. - Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions des lois afférentes.

##### *Parts*

Les statuts de la Société ayant été ainsi adoptés, toutes les parts de la Société sont attribuées à l'associé unique de la Société, LEO HOLDING (BVI) II LTD., ayant son siège social à Mill Mall, Tortola, British Virgin Islands.

##### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

##### *Coûts*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, S. Hinz, L. Noguera, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 28, case 1. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(021024/202/259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

#### **KLÖCKNER PENTAPLAST LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.252.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

(019796/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

#### **MACQUARIE AIRPORTS (BRUSSELS) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.818.

Le bilan pour la période du 17 août 2004 (date de constitution) au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04641, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2006.

Signature.

(019798/581/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.



**FARLEY, S.à r.l., Société à responsabilité.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 114.510.

 —  
 STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first day of January.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by one of its A proxyholder, Mr Patrick van Denzen, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company (the «Articles»), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.** There is hereby formed a «Société à responsabilité limitée», private limited liability company under the name FARLEY, S.à r.l. (the «Company») governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on «Sociétés à responsabilité limitée».

**Art. 2. Object.** The object of the Company is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or affiliated company, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or affiliated company, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any and all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, without taking advantage however of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies.

**Art. 3. Registered office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

**Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

**Art. 7. Management.** The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

**Art. 8. Representation.** The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 9. Procedure.** In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

**Art. 10. Liability of the managers.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 11. General meetings of partners.** General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the «Institut des réviseurs d'entreprises».

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up-liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2006.

#### *Subscription and payment*

The five hundred (500) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A. prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

#### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who, understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par un des ses fondés de pouvoir A, Monsieur Patrick van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination FARLEY, S.à r.l. (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitées.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou société apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou sociétés apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites se rattachant directement ou indirectement à son objet aux fins de faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans toutefois se prévaloir de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle. La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfiques.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution - Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

#### *Souscription et libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Van Denzen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 22, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2006.

P. Bettingen.

(020944/202/393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

**KLÖCKNER PENTAPLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 84.253.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN05149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 février 2006.

Signature.

(019797/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**FINANCIERE DES BERGUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 40.836.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04810, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(019802/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**AP REALISATIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais.

R. C. Luxembourg B 114.420.

STATUTS

L'an deux mille six, le neuf février.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société P & PM S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 95.537,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Albert Goffin, ingénieur industriel, demeurant à B-6850 Paliseul, 25, rue de Sart.

2.- La société à responsabilité limitée SAPIA, S.à r.l., avec siège social à L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais, en voie de formalisation auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg,

ici représentée par son gérant Monsieur Pierre Kreins, employé privé, demeurant à L-5424 Gostingen, 11, rue du Relais.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

## Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront pro-priétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de AP REALISATIONS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Gostingen.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur, la promotion, la gestion de tout bien immobilier, l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) par action.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

## Titre II.- Administration, Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 9.** Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.



**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

### Titre III.- Assemblées générales

**Art. 13.** L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de mai à 17.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

**Art. 15.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

### Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

### Titre V.- Dissolution, Liquidation

**Art. 18.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### *Disposition générale*

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société P & PM S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 95.537, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
2.- La société à responsabilité limitée SAPIA, S.à r.l., avec siège social à L-5424 Gostingen, 11A, rue du Relais, cent cinquante-cinq actions . . . . .	155
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

46634

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ mille trois cent euros (EUR 1.300,-).

*Réunion en assemblée générale*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Albert Goffin, ingénieur industriel, demeurant à B-6850 Paliseul, 25, rue de Sart;
- Monsieur Pierre Kreins, employé privé, demeurant à L-5424 Gostingeng, 11, rue du Relais;
- Madame Josée Nilles épouse Kreins, employée privée, demeurant à L-5424 Gostingeng, 11, rue du Relais.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire:

La société FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., ayant son siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 63.836.

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2011.

4) Le siège social est fixé à L-5424 Gostingeng, 11A, rue du Relais.

5) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

6) La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de Monsieur Albert Goffin, prénommé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Goffin, P. Kreins, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 13 février 2006, vol. 360, fol. 85, case 2. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 28 février 2006.

H. Beck.

(019998/201/173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**MARCO BOGLIONE SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 53.766.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2006.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme

Signature

(019803/687/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**RIARC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte-Croix.

R. C. Luxembourg B 93.214.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REVILUX S.A.

Signature

(019804/687/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**LUXOMAC REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.  
R. C. Luxembourg B 82.662.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04039, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUXOMAC REAL PROPERTIES S.A.

Signature

(019841//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**PANLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9390 Reisdorf, 7, rue de l'Our.  
R. C. Luxembourg B 102.088.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04626, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour PANLUX, S.à r.l.

Signature

(019875//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**ADECUADIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin.  
R. C. Luxembourg B 85.867.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05307, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(019882/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**JATSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2135 Luxembourg, 26, rue Fond Saint Martin.  
R. C. Luxembourg B 58.194.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05285, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Signature.

(019885//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**JET TRADE, LUXEMBURG, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-7595 Reckange, 6, rue Principale.  
H. R. Luxemburg B 93.854.

Im Jahre zweitausendundsechs, den sechzenten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxembourg.

Ist erschienen:

Frau Sonja Fankhauser-Kinnen, Kauffrau, geboren in Luxemburg am 18. August 1956, wohnhaft in CH-8915 Hausen a/A, Pilatusstrasse 15,

hier vertreten durch Herrn Heinrich Fankhauser, Kaufmann, wohnhaft in CH-8915 Hausen a/A, Pilatusstrasse 15, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Hausen, am 13. Februar 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigelegt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, ersuchte den unterfertigten Notar folgendes zu beurkunden:

- Die Komparentin ist alleinige Besitzerin aller Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JET TRADE, LUXEMBURG, GmbH, nachstehend die «Gesellschaft», R.C. Luxemburg B 93.854, mit Sitz in Reckange, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch Maître Martine Weinandy, Notar mit dem Amtssitz in Clerf, in Vertretung des

unterzeichneten Notars, am 5. Juni 2003, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 696 vom 2. Juli 2003.

- Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf fünfzehntausend (15.000,-) Euro (EUR), aufgeteilt in zehn (10) Anteile mit einem Nennwert von je eintausendfünfhundert (1.500,-) Euro, alle voll gezeichnet und eingezahlt.

- Die Komparentin erklärt hiermit ausdrücklich die Auflösung der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung vorzunehmen.

- Die alleinige Anteilsinhaberin erklärt, dass sie genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft besitzt.

- Die alleinige Anteilsinhaberin erklärt, in ihrer Eigenschaft als Liquidator der Gesellschaft, dass die Aktivität der Gesellschaft aufgehört hat, dass die bekannten Passiva der Gesellschaft bezahlt oder gedeckt wurden und dass sie sich ausdrücklich dazu verpflichtet, alle Passiva welche eventuell noch zu Lasten der Gesellschaft bestehen und noch unbezahlt oder unbekannt bis zum heutigen Tage sind zu übernehmen, bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an ihre Person als alleinige Anteilsinhaberin getätigt wird; mithin ist die Liquidation der Gesellschaft als getan und abgeschlossen zu betrachten.

- Die alleinige Anteilsinhaberin erteilt der Geschäftsführerin der Gesellschaft Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

- Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in CH-8915 Hausen a/A, Pilatusstrasse 15, aufbewahrt.

Somit hat der instrumentierende Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung JET TRADE, LUXEMBURG, GmbH festgestellt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorherstehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Fankhauser, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2006, vol. 152S, fol. 37, case 5. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

A. Schwachtgen.

(020137/230/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**JMPM SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.801.250,-.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 88.687.

—  
EXTRAIT

Les transferts suivants de parts sociales dans la société JMPM SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. ont eu lieu en date du 21 décembre 2005.

JP MORGAN PARTNERS (BHCA) L.P. a transféré 1511 parts à Madame Anne-Marie Opitz, 766 parts sociales à Monsieur Marcus Opitz, 3168 parts sociales à Madame Kerstin Schütte, 17306 parts sociales à Monsieur Andreas Schütte, 1990 parts sociales à Monsieur Günter Striegel, 2559 parts sociales à Monsieur Klaus Peter Siemssen et 1138 parts sociales à Monsieur Gerd Schopp.

JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P. a transféré 117 parts à Madame Anne-Marie Opitz, 59 parts sociales à Monsieur Marcus Opitz, 245 parts sociales à Madame Kerstin Schütte, 1336 parts sociales à Monsieur Andreas Schütte, 154 parts sociales à Monsieur Günter Striegel, 198 parts sociales à Monsieur Klaus Peter Siemssen et 88 parts sociales à Monsieur Gerd Schopp.

JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P. a transféré 129 parts à Madame Anne-Marie Opitz, 65 parts sociales à Monsieur Marcus Opitz, 271 parts sociales à Madame Kerstin Schütte, 1480 parts sociales à Monsieur Andreas Schütte, 170 parts sociales à Monsieur Günter Striegel, 219 parts sociales à Monsieur Klaus Peter Siemssen et 97 parts sociales à Monsieur Gerd Schopp.

JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P. a transféré 14 parts à Madame Anne-Marie Opitz, 7 parts sociales à Monsieur Marcus Opitz, 30 parts sociales à Madame Kerstin Schütte, 165 parts sociales à Monsieur Andreas Schütte, 19 parts sociales à Monsieur Günter Striegel, 24 parts sociales à Monsieur Klaus Peter Siemssen et 11 parts sociales à Monsieur Gerd Schopp.

JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) III, L.P. a transféré 147 parts à Madame Anne-Marie Opitz, 74 parts sociales à Monsieur Marcus Opitz, 308 parts sociales à Madame Kerstin Schütte, 1682 parts sociales à Monsieur Andreas Schütte, 194 parts sociales à Monsieur Günter Striegel, 249 parts sociales à Monsieur Klaus Peter Siemssen et 111 parts sociales à Monsieur Gerd Schopp.

JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P. a transféré 26 parts à Madame Anne-Marie Opitz, 13 parts sociales à Monsieur Marcus Opitz, 54 parts sociales à Madame Kerstin Schütte, 294 parts sociales à Monsieur Andreas Schütte, 34 parts sociales à Monsieur Günter Striegel, 44 parts sociales à Monsieur Klaus Peter Siemssen et 19 parts sociales à Monsieur Gerd Schopp.

JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWN), L.P. a transféré 40 parts à Madame Anne-Marie Opitz, 20 parts sociales à Monsieur Marcus Opitz, 84 parts sociales à Madame Kerstin Schütte, 457 parts sociales à Monsieur Andreas Schütte, 53 parts sociales à Monsieur Günter Striegel, 68 parts sociales à Monsieur Klaus Peter Siemssen et 30 parts sociales à Monsieur Gerd Schopp.

JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN/SELLOWDOWN) III, L.P. a transféré 56 parts à Madame Anne-Marie Opitz, 28 parts sociales à Monsieur Marcus Opitz, 117 parts sociales à Madame Kerstin Schütte, 639 parts sociales à Monsieur Andreas Schütte, 74 parts sociales à Monsieur Günter Striegel, 95 parts sociales à Monsieur Klaus Peter Siemssen et 42 parts sociales à Monsieur Gerd Schopp.

Le même jour à la suite des transferts décrits ci-dessus les transferts suivants ont eu lieu: Madame Opitz a transféré ses 2040 parts sociales à SITECO CAPITAL NETWORK OHG, Monsieur Opitz a transféré ses 1032 parts sociales à SITECO CAPITAL NETWORK OHG, Monsieur Günter Striegel a transféré ses 2688 parts sociales à SITECO CAPITAL NETWORK OHG, Monsieur Schopp a transféré ses 1536 parts sociales à SITECO CAPITAL NETWORK OHG, Monsieur Siemssen a transféré ses 3456 parts sociales à SITECO CAPITAL NETWORK OHG, Monsieur Andreas Schütte a transféré ses 23359 parts sociales à SITECO CAPITAL NETWORK OHG, Madame Kerstin Schütte a transféré ses 4277 parts sociales à SITECO CAPITAL NETWORK OHG.

Suite aux transferts de parts sociales qui ont eu lieu en date du 21 décembre 2005 les associés de JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l. sont les suivants:

Associés	Parts sociales ordinaires
JP MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique . . . . .	266.032
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS, L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique . . . . .	20.544
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN), L.P., c/o Walkers SPV LTD., Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman . . . . .	22.752
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) II, L.P., c/o Walkers SPV LTD., Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman . . . . .	2.537
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN) III, L.P., c/o Walkers SPV LTD., Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman . . . . .	25.864
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS A, L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 Etats-Unis d'Amérique . . . . .	4.526
SITECO CAPITAL NETWORK OHG, 50, Ohmstrasse, 83301 Traunstein, Germany	72.952
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (SELLOWDOWN), L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique . . . . .	7.017
JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS (CAYMAN/SELLOWDOWN) III, L.P., c/o Walkers SPV LTD., Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman. . . . .	9.825
	Part sociale préférentielle
JP MORGAN PARTNERS (BHCA), L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique . . . . .	1

Pour JPMP SITECO HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04919. – Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(020115/260/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

### JABE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 71.252.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2006 que:

- Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., a été accepté avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2004.

- La démission de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 26 janvier 2006.

- La société GALINA INCORPORATED, ayant son siège social à The Lake Building, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, est élue nouveau Commissaire aux Comptes avec effet au 26 janvier 2006. Elle terminera le mandat du Commissaire aux Comptes précédent, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 14 février 2006.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04087. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(019961/724/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**AZURFIVE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 89.750.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05304, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN &amp; ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(019886/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.**APPLUS AUTOMOTIVE TECHNOLOGY LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 42.213.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN &amp; ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(019887/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.**BRASSERIE GEORGES VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 5, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 30.012.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05301, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN &amp; ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(019888/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.**FIRETEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R. C. Luxembourg B 64.153.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05300, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN &amp; ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(019889/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.**FLYSTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 105.161.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05299, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN &amp; ASSOCIES

Signature

(019891/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**LAMAGNA III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LAMAGNA III S.A., Société Anonyme).**

**Share capital: EUR 31,000.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 93.063.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.  
Before us, M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LAMAGNA III S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 93.063 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 581 of 27 May 2003.

The meeting is presided by M<sup>e</sup> Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Discharge of the directors.
2. Transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
3. Subsequent restatement of new Articles of Association in order to reflect such transformation.
4. Appointment of managers.
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have waived the convening notices and consider themselves as duly convened, and declare further having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to grant full and complete discharge is granted to the directors for the proper performance of their duties until today.

*Second resolution*

The meeting decides to transform the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become participants afterwards.

*Third resolution*

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of association to be read as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the Law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time.

**Art. 2.** The denomination of the company is LAMAGNA III, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants does not put an end to the company.

### **Title II. - Capital, Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 8.** Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

The company will be bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 11.** Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

### **Title V. - Financial year, Profits, Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the company starts on the first of November and ends on the last day of October of each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of October an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five percent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

### **Title VI. - Liquidation, Dissolution**

**Art. 14.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

### **Title VII. - Varia**

**Art. 15.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Parts*

The articles of association having been established as aforesaid, all parts of the Company are attributed to the sole partner of the Company, NIVEOLE III S.A., with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves to appoint the following person as manager of the Company:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.993.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.



The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société LAMAGNA III S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.063 (la «Société»), ayant été constituée suivant acte notarié reçu par M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 581 du 27 mai 2003.

L'assemblée générale extraordinaire des associés est présidée par M<sup>e</sup> Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de la réunion M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur M<sup>e</sup> Lionel Noguera, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour:*

1. Décharge des administrateurs.
2. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée.
3. Etablissement subséquent de nouveaux statuts afin de refléter ladite transformation de forme sociale.
4. Nomination de gérants.
5. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont repris sur la liste de présence, signée par les associés ou leurs représentants et le bureau de la réunion, et contrôlée et signée par les membres du bureau.

Les procurations des associés représentés resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire et seront enregistrées auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à leurs convocations et se considèrent dûment convoqués, et déclarent en outre avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée, avec effet à dater d'aujourd'hui.

Cette transformation n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et c'est toujours la même société qui continue d'exister sous la même personnalité morale mais sous une autre forme sociale, entre les détenteurs de parts sociales créées ci-après en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui deviendront ultérieurement associés.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de cette transformation, l'assemblée générale décide d'établir de nouveaux statuts ayant la teneur suivante:

#### **Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

**Art. 2.** La dénomination de la société est LAMAGNA III, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Ledit siège peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre forme, ainsi que la cession par vente,

échange ou autrement, d'actions, obligations et autres valeurs mobilières de toutes sortes, la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer dans l'établissement et le développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut fournir une aide financière aux membres de son groupe ou ses filiales sous forme de prêts, garanties ou autrement.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et entreprendre toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qui peut lui sembler utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

### **Titre II. - Capital social, Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi relative aux sociétés commerciales.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

### **Titre V. - Exercice social, Profits, Réserves**

**Art. 12.** L'année sociale de la société commence le premier novembre et se termine le dernier jour d'octobre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour d'octobre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profita.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net devra être alloué à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint 10 pour cent (10%) du capital social de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné, pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre VI. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII. - Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions des lois afférentes.

#### *Parts*

Les statuts de la Société ayant été ainsi adoptés, toutes les parts de la Société sont attribuées à l'associé unique de la Société, NIVEOLE III S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société:  
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

*Coûts*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, S. Hinz, L. Noguera, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 28, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 janvier 2006.

P. Bettingen.

(021013/202/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

---

**SERREP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.511.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05296, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(019892/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**JOH. ENSCHEDE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 85.116.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05576, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

(019894/984/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**LAMAGNA II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. LAMAGNA II S.A., Société Anonyme).**

**Share capital: EUR 31,000.-.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 93.062.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before us, M<sup>e</sup> Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of LAMAGNA II S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under number B 93.062 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») number 581 of 27 May 2003.

The meeting is presided by M<sup>e</sup> Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, who appoints as secretary M<sup>e</sup> Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer M<sup>e</sup> Lionel Noguera, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Discharge of the directors.
2. Transformation of the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).
3. Subsequent restatement of new Articles of Association in order to reflect such transformation.
4. Appointment of managers.
5. Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders after having been signed *ne varietur* by the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to this minute.

III) It appears from the attendance list that all the 15,500 (fifteen thousand five hundred) shares, representing the entire share capital of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have waived the convening notices and consider themselves as duly convened, and declare further having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting resolves to grant full and complete discharge is granted to the directors for the proper performance of their duties until today.

*Second resolution*

The meeting decides to transform the Company into a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with effect from this day. This transformation does not have as consequence the creation of a new legal personality and it is always the same company who will continue to exist under the same legal personality but in another form, between the holders of the parts hereafter created in replacement of the shares of the «société anonyme» actually transformed and all of those who will become participants afterwards.

*Third resolution*

As a consequence of this transformation, the meeting resolves the drawing up of new articles of association to be read as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by the Law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended from time to time.

**Art. 2.** The denomination of the company is LAMAGNA II, S.à r.l.

**Art. 3.** The registered office of the company is established in Luxembourg-City. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The company may borrow in any form.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 6.** The bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants does not put an end to the company.

**Title II. - Capital, Parts**

**Art. 7.** The capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) divided into three hundred and ten (310) parts of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 8.** Parts are freely transferable among participants. Transfer of parts *inter vivos* to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters (3/4) of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

**Art. 9.** A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meetings.

### **Title III. - Management**

**Art. 10.** The company is administrated by one or more managers (gérants), who are invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful to the accomplishment of the corporate purpose of the company, except those expressly reserved by law to the general meeting. The manager(s) represent(s) the company towards third parties and any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the manager(s).

They are appointed by the general meeting of participants for an undetermined period.

The company will be bound in any circumstances by the sole signature of one manager.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either participants or not.

### **Title IV. - General meeting of participants**

**Art. 11.** Decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital.

### **Title V. - Financial year, Profits, Reserves**

**Art. 12.** The financial year of the company starts on the first of November and ends on the last day of October of each year.

**Art. 13.** Each year on the last day of October an inventory of the assets and the liabilities of the company as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

The revenues of the company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations and the provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

### **Title VI. - Liquidation, Dissolution**

**Art. 14.** In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be participants, designated by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the Law of August 10th, 1915 and of its modifying laws. The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

### **Title VII. - Varia**

**Art. 15.** The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

#### *Parts*

The articles of association having been established as aforesaid, all parts of the Company are attributed to the sole partner of the Company, NIVEOLE II S.A., with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

#### *Fourth resolution*

The meeting resolves to appoint the following person as manager of the Company:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84.993.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand Euro (EUR 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are know to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société LAMAGNA II S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 93.062 (la «Société»), ayant été constituée suivant acte notarié reçu par M<sup>e</sup> Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 581 du 27 mai 2003.

L'assemblée générale extraordinaire des associés est présidée par M<sup>e</sup> Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire de la réunion M<sup>e</sup> Sabine Hinz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur M<sup>e</sup> Lionel Noguera, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président prie le notaire instrumentant d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Décharge des administrateurs.
2. Transformation de la Société en société à responsabilité limitée.
3. Etablissement subséquent de nouveaux statuts afin de refléter ladite transformation de forme sociale.
4. Nomination de gérants.
5. Divers.

II) Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux sont repris sur la liste de présence, signée par les associés ou leurs représentants et le bureau de la réunion, et contrôlée et signée par les membres du bureau

Les procurations des associés représentés resteront annexées aux présentes après avoir été paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire et seront enregistrées auprès des autorités compétentes en même temps que l'acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les parts sont présentes ou représentées à l'assemblée. Les actionnaires présents ou représentés déclarent renoncer à leurs convocations et se considèrent dûment convoqués, et déclarent en outre avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandats jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transformer la Société en société à responsabilité limitée, avec effet à dater d'aujourd'hui.

Cette transformation n'emporte pas comme conséquence la création d'une nouvelle personnalité morale et c'est toujours la même société qui continue d'exister sous la même personnalité morale mais sous une autre forme sociale, entre les détenteurs de parts sociales créées ci-après en remplacement des actions de la société anonyme actuellement transformée et tous ceux qui deviendront ultérieurement associés.

*Troisième résolution*

En conséquence de cette transformation, l'assemblée générale décide d'établir de nouveaux statuts ayant la teneur suivante:

**Titre I<sup>er</sup>. - Dénomination, Siège social, Objet social, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur et notamment la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre.

**Art. 2.** La dénomination de la société est LAMAGNA II, S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville. Ledit siège peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 4.** La société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entités luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou toute autre forme, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement, d'actions, obligations et autres valeurs mobilières de toutes sortes, la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer dans l'établissement et le développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et peut fournir une aide financière aux membres de son groupe ou ses filiales sous forme de prêts, garanties ou autrement.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit.

D'une manière générale, la société peut prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et entreprendre toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qui peut lui sembler utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Titre II. - Capital social, Parts**

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers ne peut être effectuée sans l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi relative aux sociétés commerciales.

**Art. 9.** Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### **Titre III. - Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui dispose(nt) des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la société par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant (s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

### **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

**Art. 11.** Les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale des associés ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

### **Titre V. - Exercice social, Profits, Réserves**

**Art. 12.** L'année sociale de la société commence le premier novembre et se termine le dernier jour d'octobre de chaque année.

**Art. 13.** Chaque année au dernier jour d'octobre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profita.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Cinq pour cent (5%) de ce bénéfice net devra être alloué à la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve a atteint 10 pour cent (10%) du capital social de la société, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné, pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre VI.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives. Le(s) liquidateur (s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

### **Titre VII. - Varia**

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se référeront aux dispositions des lois afférentes.

#### *Parts*

Les statuts de la Société ayant été ainsi adoptés, toutes les parts de la Société sont attribuées à l'associé unique de la Société, NIVEOLE II S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en qualité de gérant de la Société:

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme avec siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 84.993.

#### *Coûts*

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille euros (2.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Jager, S. Hinz, L. Noguera, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 28, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Senningerberg, le 30 janvier 2006. P. Bettingen.  
(021016/202/258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

46648

**LEITON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 99.523.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

(019896/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**VDS COMPUTING LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 36.379.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 février 2006, réf. LSO-BN05289, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES LUXEMBOURG

Signature

(019897/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**KEYSTAR, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.599.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04826, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

(019899/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**FINAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 57.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

*Pour FINAMI S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019904/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**FINAMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 57.555.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

*Pour FINAMI S.A., Société Anonyme*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019906/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---



**FDS GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 72.425.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04653, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

(019900/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**SPAREHELL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 38.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04555, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

*Pour SPAREHELL S.A., Société Anonyme Holding*

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019902/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**COMPAGNIE DE FLORIDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 65.277.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

(019903/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**ADLERFINANZ, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 57.926.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04830, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

(019905/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**FORTIS LEASE GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 105.096.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 15 décembre 2004 à 10 heures*

Sont présents à Luxembourg:

- Monsieur Carlo Thill.

Sont présents par conférence téléphonique:

- Monsieur Paul Dor;

- Monsieur Philippe Triest;

- Monsieur Philippe Delva.

Sont excusés:

- Monsieur Camille Fohl;

- Monsieur Bernard Levie.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Carlo Thill.

*1. Nomination d'un comité de Direction*

Le conseil d'administration institue un comité de direction dont il nomme les membres suivants:

- Monsieur Delva Philippe Vincent, domicilié à 9831 Deurle, Lindenpark, 27, Numéro National 57090501528;

- Monsieur De Vos Philippe, domicilié à Gent, Leopold II laan 70, Numéro National 48110600725;
- Monsieur Peter De Neef, domicilié à 9255 Buggenhout Kamerstraat 64, Numéro National 66011230153;
- Monsieur Yves De Clerck, domicilié à 1380 Lasne, Route de Renipont 54, Numéro National 56061211960;
- Monsieur Patrick Vandeputte, domicilié à 2140 Antwerpen, Karel De Preterlei 126, Numéro National 65122619388;
- Madame Thérèse Vercruysse, domiciliée à 1933 Zaventem, Tramlaan 204, Numéro National 53112542416.

Le conseil d'administration délègue aux membres du comité de direction la gestion journalière de la société et sa représentation en ce qui concerne cette gestion journalière, les investissant, dans les limites de la loi et des présents statuts, des pouvoirs de direction les plus larges.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration  
Ph. Delva  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02582. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019992/984/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**FORTIS LEASE GROUP, Société Anonyme.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 16, rue Edward Steichen.  
R. C. Luxembourg B 105.096.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 15 février 2005 à 10 heures*

La séance est ouverte à 16 heures 15 sous la présidence de Monsieur Paul Dor.

1. Démission de Monsieur Yves De Clerck en tant que membre du Comité de Direction de FORTIS LEASE GROUP S.A. Yves De Clerck est appelé à d'autres fonctions dans le groupe FORTIS LEASE. Le Conseil, après avoir écouté les motivations de cette demande, accepte la demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme  
Le Conseil d'Administration  
Ph. Delva  
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2005, réf. LSO-BH02583. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(019993//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**MELINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 50.755.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, réf. LSO-BN04829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Signature.

(019907/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**TAIBO BETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 105.044.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04571, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2006.

Pour TAIBO BETEILIGUNGEN AG, Société Anonyme  
EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme  
A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(019928/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**RSE EUROLUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 67.144.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 février 2006, réf. LSO-BN04651, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2006.

Signature.

(019908/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**CERTIFICAT ETOILE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 59.498.

Le bilan et le rapport de gestion au 30 juin 2005, enregistrés à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04234, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2006.

Signature.

(019919/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

**SUN CENTER BERELDANGE, S.à r.l., Société à responsabilité.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 21, am Becheler.  
R. C. Luxembourg B 114.504.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

La société SCHNEIDER SOPARFI S.A., avec siège social à L-4985 Sanem, 3, rue des Pommiers, ici représentée par Monsieur Jean-Paul Schneider, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem et Madame Carine Schneider-Soanni, administrateur de sociétés, demeurant à Sanem, représentée par Monsieur Jean-Paul Schneider, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SUN CENTER BERELDANGE, S.à r.l.

L'associée unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un solarium ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans la distribution des bénéfices.

**Art. 7. a)** La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession, jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par décision de l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations, ainsi que la durée de leur mandat.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 11.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 13.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est réparti entre les associés.

Toutefois, les associés pourront décider à la majorité fixée par les lois afférentes que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés et révocables par l'assemblée générale des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la ou les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2006.

#### *Souscription et libération du capital social*

Toutes les parts sociales sont souscrites en numéraire par l'associée unique la société SCHNEIDER SOPARFI S.A., préqualifiée.

L'associée unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (1.000,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

1. Monsieur Jean-Paul Schneider, commerçant, né le 7 mai 1958 à Esch-sur-Alzette et demeurant à L-4985 Sanem, 3, rue des Pommiers, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature isolée du gérant.

2. Le siège de la société est établi à l'adresse suivante:

L-7213 Bereldange, 21 am Becheler.

Le notaire instrumentant a rendu la comparante attentive au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Schneider, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 18, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 février 2006.

P. Bettingen.

(020917/202/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

---

**SOTRALOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 83.783.

---

Le bilan au 31 décembre 2001 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05575, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019929/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**SOTRALOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 83.783.

---

Le bilan au 31 décembre 2002 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05573, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019935/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**SOTRALOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 83.783.

---

Le bilan au 31 décembre 2003 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05572, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019936/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**SOTRALOC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5214 Sandweiler, 23, rue du Cimetière.

R. C. Luxembourg B 83.783.

---

Le bilan au 31 décembre 2004 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05570, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(019937/800/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2006.

---

**CAPOSENN S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 114.509.

## STATUTS

L'an deux mille six, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société AGILITAS S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 96.302,

ici représentée par Monsieur François Georges, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

2.- Monsieur Bertram Pohl, homme d'affaires, né le 29 septembre 1960 à Jugenheim (Allemagne) demeurant professionnellement à L-6868 Wecker, 63, Duscherstrooss.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de CAPOSENN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune du siège social par simple décision du conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société a encore pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR), représenté par six cent vingt-cinq (625) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet racheter ses propres actions.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser 6 ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou e-mail.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration, est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires, ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 12.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 13.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1) La société anonyme AGILITAS S.A. avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, six cent vingt-quatre actions. . . . .	624
2) Monsieur Bertram Pohl, homme d'affaires, demeurant professionnellement à L-6868 Wecker, 63, Duschers-trooss, une action. . . . .	1
Total: six cent vingt-cinq actions. . . . .	625

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de soixante-deux mille cinq cents euros (62.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille deux cents euros (2.200,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a) Monsieur Romain Schmit, employé privé, né le 18 octobre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-7651 Heffingen, 12, Um Knaeppchen;
- b) Monsieur Marc Engelmann, commerçant, né le 10 juillet 1974 à Ettelbruck, demeurant à L-9376 Hoscheid, 24, Merschterwee;

c) Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 22.668.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2011.

*Cinquième résolution*

Le siège social de la société est établi à L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Georges, B. Pohl, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2006, vol. 27CS, fol. 47, case 10. – Reçu 625 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 février 2006.

P. Bettingen.

(020942/202/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2006.

**LODGE INVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 65.845.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle reportée tenue le 24 janvier 2006*

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et du Commissaire aux Comptes suivants avec effet immédiat:

*Administrateurs:*

- Monsieur Fabio Mazzoni demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Monsieur Benoît Georis demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Madame Géraldine Laera-Schmit, demeurant professionnellement au 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg.

*Commissaire aux Comptes:*

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES, S.à r.l. ayant son siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, réf. LSO-BN05757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(019990/587/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1 mars 2006.